

XXXVIII^e Journées de l'Association d'économie sociale Lyon, 6-7 septembre 2018

L'économie sociale en quête de ressources Appel à communications

Journées organisées par les laboratoires Triangle, Coactis et Centre Max Weber, ainsi que la Chaire d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire

<https://aes2018.sciencesconf.org/>

Depuis les années 2000, les politiques sociales et l'économie sociale et solidaire ont connu des mutations accélérées. Les premières sont rationalisées sous l'empire du *new public management* et font l'objet d'exigences accrues du point de vue financier. Leur externalisation pourrait consolider l'ESS, si toutefois celle-ci n'était pas en même temps soumise à des contraintes financières importantes et au développement de la concurrence par l'extension des marchés publics au détriment du subventionnement. L'ESS a par ailleurs connu en France une reconnaissance institutionnelle déterminante, à un moment où elle fait face à l'émergence d'une représentation en terme d'entrepreneuriat social qui introduit des problématiques nouvelles d'évaluation d'impact. Enfin, la révolution numérique a fait apparaître des possibilités nouvelles d'obtention de ressources (notamment par la finance participative) et un cadre intellectuel renouvelé autour des communs conduit à repenser un certain nombre d'activités dans un cadre non marchand.

C'est donc sur les ressources des politiques sociales et de l'ESS, sur leur nature et leurs conséquences, que ce colloque entend mettre l'accent. Il s'agit d'un élargissement de la problématique du financement de l'économie sociale, qui n'a pas été le sujet principal des Journées de l'AÉS depuis 1991.

Il faut cependant reconnaître que les modalités d'action, les ressources et plus spécifiquement les modes de financements sont différents selon les champs d'action de l'économie sociale et selon la taille des structures : il est sans doute vain de chercher une grille de lecture unique pour l'ensemble du champ de l'économie sociale.

Les propositions pourront se décliner selon les axes suivants :

- 1 – Du retrait des politiques publiques au développement de l'ESS ?
- 2 – Quels outils et quels critères pour allouer les ressources et évaluer les activités ?
- 3 – Quelle coordination des ressources au service d'une dynamique territoriale ?
- 4 – Quel renouvellement des ressources au service de nouvelles formes de solidarité ?
- 5 – Quel cheminement historique pour les dispositifs de financement et la collecte des ressources, depuis le XIXe siècle ?

L'appel est ouvert à différentes disciplines (économie, sociologie, sciences politiques, histoire, sciences de gestion, droit...) et à leur croisement. Des propositions non spécifiques au thème central, relevant des champs habituels de l'économie sociale, sont également attendues.

Thème 1 – Du retrait des politiques publiques au développement de l'ESS ?

Longtemps, l'extension des politiques sociales s'est accompagnée d'un soutien accru à l'économie sociale, et plus spécifiquement au monde associatif devenu pour partie cogestionnaire de ces politiques et dépendant de ses ressources. Que produit, à l'envers, le mouvement actuel de désengagement de l'Etat, et de quoi et comment l'Etat se désengage-t-il effectivement ?

La raréfaction des financements publics et l'accroissement des besoins sociaux engendrent une transformation dans les rapports entre les pouvoirs publics et l'ESS. En effet, d'un côté les politiques publiques sont soumises à l'austérité, et de l'autre les besoins sociaux ne cessent de grandir : les besoins en santé suivent l'évolution du progrès technique ; le vieillissement de la population accroît les besoins de financement de la dépendance ; la flexibilité croissante du marché du travail renforce la nécessité de financer les périodes de transition entre périodes de travail et la formation nécessaire pour passer d'un emploi à un autre.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics peuvent recourir plus que jamais à des formes d'externalisation des politiques en les confiant à des acteurs extérieurs, parmi lesquels des organisations de l'ESS mais aussi des firmes classiques. L'émergence des complémentaires santé d'entreprises devenues obligatoires depuis 2016 illustre ce point.

On s'interrogera ainsi sur la traduction des politiques d'austérité en matière de financement des politiques sociales au sens large. Peut-on mettre en évidence un recul ? L'externalisation évoquée est-elle une rationalisation des ressources publiques ou une mise en concurrence d'acteurs externes sous une contrainte budgétaire excessive ? La loi sur l'ESS de 2014 en France a-t-elle un effet de renforcement de ces externalisations ?

Mais, prenant la question dans l'autre sens, ne peut-on pas aussi concevoir les politiques de transferts sociaux comme des ressources pour l'ESS ? Les propositions de revenu universel ou de revenus de base ne constituent-elles pas des opportunités de ressources pour le développement de l'ESS ?

Thème 2 – Quels outils et quels critères pour allouer les ressources et évaluer les activités ?

Le deuxième thème invite à s'intéresser à la problématique des ressources et du financement des politiques sociales et de l'ESS sous le prisme de la conditionnalité, des indicateurs et des outils de mesure et d'évaluation. Les financements sont de plus en plus conditionnés à des projets (au détriment du fonctionnement) mais aussi à des résultats. La complexification et la transformation des sources de financement passent par des outils de mesure et des indicateurs dont on peut s'interroger sur la nature complexe, les logiques d'évaluation et de mesure qu'ils incorporent et enfin sur leur rôle sur les projets et les activités mêmes.

Ces outils visent à évaluer la pertinence du financement, mesurer la faisabilité, la rentabilité, l'utilité de ressources octroyées, mais aussi à cadrer le projet les activités mises en œuvre. Ainsi, on peut s'interroger pour savoir s'ils participent à transformer de façon importante l'activité et l'organisation, et constituent un vecteur important de soumission de l'économie sociale à l'ordre économique dominant.

Dans cet ordre de réflexion, plusieurs pistes sont proposées :

(1) La diffusion des outils et des processus d'appropriation constitue un enjeu crucial et un vecteur important de diffusion des normes gestionnaires dans le champ des politiques sociales et de l'ESS. Les *business plan* constituent par exemple un outil ou support de plus en plus requis par les organismes de financement pour présenter le projet d'activité. Comment se réalise le processus de diffusion de ces outils et comment sont-ils appropriés par les acteurs ?

(2) La mesure de l'impact social constitue une question désormais omniprésente en économie sociale. Le développement des discours en terme d'impact ou d'utilité sociale, s'il permet de rendre légitimes et visibles les actions développées par les organisations, participe également à une quantification de l'action et peut soutenir finalement une marchandisation de ces activités, dont l'efficacité doit faire l'objet d'une évaluation.

(3) Nouvelles formes de financement : se développent également des indicateurs et des outils *ad hoc* destinés à mesurer l'impact social des activités, et sur lesquels s'appuient notamment les formes nouvelles de financement des activités, tels que les *Social impact bonds*. Derrière ces nouvelles formes de financement, quels sont les outils et les critères qui sont utilisés et transmis ? Comment ont-ils été élaborés et conçus ?

(4) Effet retour sur les activités : se pose enfin et en conséquence la question des effets de ces pratiques de la mesure sur la transformation des activités évaluées elles-mêmes. On peut ici aussi évoquer les effets du développement des financements par projets, qui conduisent certaines structures de l'ESS à se positionner sur de nouveaux objets ou paradigmes de l'action publique.

Thème 3 – Quelle coordination des ressources au service d'une dynamique territoriale ?

On souhaite, dans ce troisième thème, mettre l'accent sur la territorialisation des politiques sociales et des activités d'ESS et explorer quelles combinaisons de ressources peuvent être mises au service d'une dynamique territoriale. On propose ici trois pistes de réflexion.

(1) L'accès aux ressources et les inégalités territoriales. Quelle répartition des ressources entre les territoires ? Comment est-il possible de la réguler ? Face à la désertification médicale, comment garantir l'accès aux ressources médicales dans les territoires ruraux (maisons de santé, incitations, limites à la liberté d'installation, télémédecine) ? Face à l'inégalité d'accès à une alimentation saine et durable, comment organiser les territoires en lien avec les acteurs de l'ESS ? Face à la concentration des besoins dans certains territoires, quelle solidarité financière entre les territoires ?

(2) Les enjeux de coordination, de partenariats et de mise en réseau des acteurs du territoire. Dans le contexte d'une imbrication tant des échelles territoriales que des compétences, les acteurs des territoires doivent faire face à des enjeux de coordination majeurs non seulement d'un point de vue des politiques publiques mais également entre dispositifs et initiatives territorialisées. On peut ainsi interroger la nature des partenariats noués entre les différents acteurs (publics, privés, ESS), les modes de contractualisation et leurs conséquences en termes de ressources et de résultats.

(3) La valorisation des ressources territoriales. Dans les approches territoriales, le territoire est appréhendé comme une construction sociale relevant d'un processus de coordination des acteurs et de révélation des ressources. Dans quelle mesure la constitution de filières territorialisées participe-t-elle à la dynamique territoriale ? Comment générer des activités répondant aux enjeux des territoires dans des contextes de raréfaction des ressources ? Quels rôles ont les innovations sociales, techniques, organisationnelles territorialisées portées ou accompagnées dans le champ de l'ESS ? Quels effets sur les manières de gouverner les territoires ? Comment faire émerger une dynamique territoriale multi-échelles et pluri-acteurs ? Comment les différents acteurs se mobilisent-ils autour d'un projet territorial fédérateur ?

Dans ces pistes de réflexion, les dispositifs de financement et d'accompagnement ainsi que ceux de monnaies locales tentant de structurer des réseaux d'acteurs sur le territoire ont toute leur place.

Thème 4 – Quel renouvellement des ressources au service de nouvelles formes de solidarité ?

Le recours au financement marchand apparaît souvent comme la solution la plus évidente au repli des financements publics. Il contribue cependant à une transformation des politiques sociales et de l'économie sociale et solidaire, car il véhicule un ensemble de représentations et d'outils à partir desquels les projets, les organisations et les pratiques sont sommés d'être redéfinis.

Or les mutations de l'économie sociale ne peuvent être lues uniquement sur cet axe de repli du public non marchand vers le privé marchand. D'une part, le mix de ressources est plus large et complexe que l'articulation public non marchand / privé marchand. D'autre part, apparaissent de nouvelles formes d'activités porteuses de rapports solidaires et qui appellent de nouveaux types de ressources. C'est sur ce point que porte ce quatrième thème : le déploiement conjoint d'activités nouvelles et de ressources nouvelles et la manière dont elles peuvent éviter d'être rabattues sur des rapports marchands. On interrogera donc notamment le rôle de la réciprocité et du partage, ainsi que les formes d'intervention plus classiquement bénévoles.

(1) L'innovation sociale et l'entrepreneuriat social offrent de ce point de vue deux points d'entrée bien connus, dont le chevauchement ne vaut pas identité.

L'innovation sociale permet de repenser les formes de solidarité en renouvelant l'ESS à partir d'une vision fine des aspirations sociales, et ouvre pour cela les possibles en matière de ressources et de financement. De son côté, l'entrepreneuriat social ouvre un espace intermédiaire entre le privé marchand et lucratif et l'ESS en se concentrant toutefois sur les ressources marchandes.

(2) Les communs, très vivement explorés dans la sphère intellectuelle dans cette décennie 2010 fournissent-ils une voie nouvelle en matière de ressources ? Est-il d'ailleurs pertinent que les communs deviennent des ressources ? Comment la thématique des communs s'active-t-elle dans les multiples projets et activités, et a-t-elle conduit à un renouvellement de la question des ressources et du financement ? Quels sont les contours d'une finance des communs ? Comment la finance et la monnaie peuvent-elles intégrer les problématiques des communs ?

(3) De même, comment l'économie collaborative articule-t-elle des ressources variées, lorsqu'elle n'est pas fondée sur des rapports marchands ? A quelles conditions la finance participative peut-elle éviter d'être rattrapée par les logiques marchandes ?

(4) Quelle place pour la réciprocité ? Au fond, l'évolution parfois décevante des SEL (systèmes d'échange local), les difficultés de mise en œuvre des volets participatifs et réciprocaires des crèches parentales ou des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont-elles le signe d'une impossibilité du principe de réciprocité à fournir des ressources sous une forme stabilisée dans un environnement tendu par l'isomorphisme marchand ? Mais cette instabilité et cette incertitude ne sont-elles pas plutôt la caractéristique distinctive de certaines structures ou organisations d'ESS de petite taille ?

Thème 5 – Quel cheminement historique pour les dispositifs de financement et la collecte des ressources, depuis le XIXe siècle ?

En France, la question des ressources agite déjà au XIXe siècle l'économie sociale émergente.

Celle-ci se développe au sein de traditions et auteurs hétérogènes. On pourra revenir sur les ressources pensées par ces premiers théoriciens de l'économie sociale susceptibles de financer les associations (coopératives de production et de consommation) ainsi que les politiques sociales. Les projets innovants de banque et finance solidaires (*Banque du peuple* de Proudhon, *Caisse de crédit public* de Buchez...) et les riches débats de la période relatifs aux financements des dépenses sociales (impôts, dette, cotisations sociales) seront particulièrement étudiés. La république de 1848 offre à cet égard un cadre d'analyse intéressant pour penser l'articulation entre étatisation des politiques sociales et institutionnalisation de l'économie sociale. Par la suite, les expériences de crédit pour la coopération dans les années 1860, avec, dans des registres très différents, Léon Say, Léon Walras ou Jean-Pierre Béluzé, illustrent la longue quête d'institutions de financement adaptées, avant qu'apparaissent les grandes sociétés coopératives de crédit à partir de la fin du siècle.

Mais au-delà du financement bancaire se pose la question des ressources. Or, pour les associations en particulier (et qu'elles soient petites associations ou grandes fédérations), cette question a peu préoccupé les historiens, davantage intéressés par les approches politiques et/ou sociétales. Prendre la mesure des ruptures très contemporaines impose pourtant de les mettre au regard du passé, en particulier depuis

la loi de 1901 : comment et quand, dans les différents secteurs, ont respectivement évolué les dons privés et les fonds publics ? Au regard de quelles périodes mettre en avant le resserrement des contraintes ? On commence notamment à mieux connaître l'ampleur des bouleversements financiers qui ont affecté les secteurs de l'éducation populaire et médico-social durant les "Trente glorieuses" ; puis les impacts du tournant économique des années 1970-1980 sur les associations de solidarité, le développement du mécénat et des fondations, les recompositions des financements publics. Des approches des autres secteurs associatifs seront également bienvenues, de même que les analyses sur le temps long, et/ou mettant en avant des moments spécifiques de rupture, et/ou interrogeant les liens avec les évolutions des politiques publiques.

Si le Comité scientifique de l'AÉS attend avec intérêt les contributions relevant avant tout du thème central du colloque, comme chaque année, les Journées de l'AÉS sont aussi ouvertes à des contributions relevant des champs habituels couverts par l'association d'économie sociale tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, le logement, l'économie du secteur non-marchand, la pauvreté et l'exclusion, l'économie de la culture. Des projets de communications non spécifiques au thème central peuvent donc également être soumis à l'évaluation du Comité scientifique de l'AÉS.

Modalités de réponse à l'appel à communication

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan type suivant (2 à 3 pages maximum) :

Première page : titre de la communication, nom(s) d'auteur(s) ; adresse(s) postale(s) et électronique(s) de ou des auteurs [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], organisme d'appartenance du ou des auteurs.

La proposition de communication comprendra les points suivants :

- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, numéro du thème et articulation avec la problématique proposée ;
- originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- nature de la communication : théorique, empirique ;
- démarche méthodologique : sources et outils ;
- état d'avancement du travail ;
- bibliographie sélective (5 à 10 références)

Ces projets seront exclusivement soumis par voie électronique avant le 27 novembre 2017 sur le site du colloque : <https://aes2018.sciencesconf.org/>

Ce site rassemblera toutes les informations relatives aux XXXVIII^e journées de l'AÉS.

Calendrier

- 27 novembre 2017 Date limite de réception des projets de communication
- 23 décembre 2017 Réponse du comité scientifique aux auteurs
- 23 mars 2018 Date limite de réception des textes définitifs pour publication dans les Actes

Publication des actes

Sur le modèle des journées précédentes, les contributions retenues, qu'elles portent ou non sur le thème central, pourront faire l'objet d'une publication dans les Actes des XXXVIII^e journées, à paraître aux Presses universitaires de Louvain. Sont éligibles à cette publication les textes parvenus au plus tard le 23 mars 2018 et respectant les normes de présentation (communiquées ultérieurement). Le comité scientifique sélectionnera en avril 2018 les meilleures propositions. Les textes non retenus pour publication dans les actes et les textes parvenant au-delà de la limite du 23 mars 2018 seront mis en ligne sur le site <http://aes2018.sciencesconf.org>

Comité local d'organisation

Franck Bessis (Univ. Lumière Lyon 2, Triangle), Jérôme Blanc (Sciences Po Lyon, Triangle), Clément Coste (Sciences Po Lyon, Triangle), Tristan Dissaux (Univ. Lumière Lyon 2, Triangle), Marie Fare (Univ. Lumière Lyon 2, Triangle), Ludovic Frobert (CNRS, Triangle), Hamza Kouanda (Univ. Lumière Lyon 2, Triangle), Emilie Lanciano (Univ. Jean Monnet Saint-Etienne, COACTIS), Alexandrine Lapoutte (Univ. Lumière Lyon 2, COACTIS), Béatrice Maurines (Univ. Lumière Lyon 2, Centre Max Weber), Emmanuelle Mazuyer (Univ. Lumière Lyon 2, CNRS, CERCRID), Magali Robelet (Univ. Lumière Lyon 2, Centre Max Weber), Diane Rodet (Univ. Lumière Lyon 2, Centre Max Weber), Damien Sauze (Univ. Lumière Lyon 2, Triangle), Jérôme Trotignon (Univ. Jean Moulin Lyon 3, GATE), David Vallat (Univ. Claude Bernard Lyon 1, Triangle), Saïd Yahiaoui (Univ. Lumière Lyon 2, COACTIS).

Comité scientifique de l'AÉS

Philippe Abecassis (U.Paris 13), Philippe Batifoulier (U. Paris 13), Jérôme Blanc (Sciences Po Lyon, *secrétaire général de l'AÉS*), Cécile Bourreau-Dubois (U. de Lorraine), Nathalie Coutinet (U. Paris 13), Hervé Defalvard (U. Paris-Est), Florence Degavre (Université Catholique de Louvain, FOPES), Jean-Paul Domin (U. de Reims, *Trésorier de l'AÉS*), Claire El Moudden (U. de Caen), Chantal Euzéby (U. Grenoble 2 PMF) Anne Fretel (U. Lille 1), Maryse Gadreau (U. de Bourgogne), Bruno Jeandidier (CNER et U. de Lorraine), Marie-Eve Joël (U. Paris Dauphine), Stéphanie Laguérodié (U. Paris 1), Bruno Lamotte (U. Grenoble Alpes) Guillemette de Larquier (U. Lille 1), François Legendre (U. Paris-Est Créteil), Michel Maric (U. de Reims), Jean-Luc Outin (U. Paris 1), Francesca Petrella (U. d'Aix-Marseille), Jean-Michel Plassard (U. Toulouse1-Sciences sociales), Delphine Remillon (Ined), Nadine Richez-Battesti (U. d'Aix-Marseille), Géraldine Rieucou (U. Paris 8, *Présidente de l'AÉS*).